

RAPPORT ANNUEL 2023



Sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable



Table des matières

Temps forts 2023	2	Arrêts d'eau	11
Données Clés	3	Bornes de puisage	11
Territoire et organisation du SIEP	4	Travaux	12
Le territoire	4	Réparations de fuites sur conduites et de casses sur branchements publics	12
L'organisation institutionnelle du SIEP	4	Gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	12
Le Président	4	Travaux neufs et reprises de branchements	12
1 ^{er} et 2 ^{ème} Vice-Présidents	4	Travaux neufs DECI	12
Comité Syndical	4	Clientèle	12
Bureau Syndical	4	L'accueil	12
Conseil d'Exploitation	4	Le contrat abonnement	12
Commission d'appels d'offres et commission marchés	4	La facturation	12
Les moyens humains	4	Le service aux abonnés	12
Direction	4	Planification des interventions techniques	13
Production	4	Fuites	13
Exploitation	4	Comptabilité et ressources humaines	13
Travaux	4	Gestion institutionnelle	13
Etudes et travaux	4	Gestion comptable	13
Comptabilité et RH	4	Commande publique	13
Clientèle	4	Gestion des ressources humaines	13
Services support	4	Faits marquants	14
Les missions des services	5	Etudes et travaux	14
Production	5	Etudes et travaux réalisés en 2023	14
Les forages	5	Commande publique	14
Interconnexions	6	Sécurité	14
Les réservoirs	6	Services supports	14
Le traitement	8	Cartographie	14
Météologie	8	Informatique	15
Qualité de l'eau	8	Qualité de l'eau	15
Faits marquants	9	Entretien des espaces verts	15
Exploitation	10	Les moyens financiers	16
Relève annuelle des compteurs	10	La facture d'eau	16
Entretien du parc compteurs	10	Structure tarifaire	16
Maintenance des équipements du réseau	10	Facture 120 m ³	16
Interventions de proximité	10	Les produits d'exploitation	16
Marquage, piquetage	11	Les charges d'exploitation	17
Défense extérieure contre l'incendie	11	Evolution des dépenses d'investissement	17
Sectorisation – Recherche de fuites	11	Etat de la dette	17
		Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	17
		Annuités 2023	17

Durée d'extinction de la dette	17	Les indicateurs de performance	26
Les annexes	18	Indicateurs réglementaires 2023	26
Les réservoirs de tête	19	Qualité de l'eau distribuée	28
Caix.....	19	Fiches de synthèse ARS.....	30
Guillaucourt	19		
Le Quesnel.....	19		
Licourt.....	19		
Les réservoirs secondaires	20		
Le Hamel.....	20		
Méricourt sur Somme.....	20		
Moreuil.....	20		
Morisel	20		
Villers-Bretonneux.....	21		
Chuignes	21		
Chaulnes	21		
Démuin	21		
Brie.....	22		
Dompierre-Becquincourt	22		
Lihons.....	22		
Organigramme SIEP.....	23		
Récapitulatif des données de pompage et de consommation.....	24		
Tarifs 2022	25		
Redevance eau.....	25		
Part fixe	25		
Redevances agence de l'eau.....	25		
Prestations diverses.....	25		
Branchements	25		
DECI	25		
Pénalités.....	25		
Tarifs 2023.....	25		
Redevance eau.....	25		
Part fixe	25		
Redevances agence de l'eau.....	25		
Prestations diverses.....	25		
Branchements	25		
DECI	25		
Pénalités.....	25		

Temps forts 2023

1^{er} janvier Adhésion au SIEP des communes de Brie et Mesnil-Bruntel

11 janvier Lancement de l'audit financier par la Direction des Finances Publiques de Hauts de France – Evaluation de l'impact du projet de la Société du Canal Seine Nord Europe sur le SIEP

28 Mars Signature de la convention générale avec la Société du Canal Seine Nord Europe

20 Avril Lancement de l'Audit technique du service Production par l'Office International de l'Eau (OIEau)

19 juin Restitution du Document Unique révisé

23 Juin Saisine de l'ARS pour la révision des DUP de Caix 1 et de Caix 3

03 Juillet Saisine du Préfet pour la mise en œuvre des mesures spécifiques pour la préservation de l'alimentation en eau potable (Caix 3)

19 juillet Arrêté prescrivant les mesures de limitation provisoires des usages de l'eau autour du captage de Caix 3

Arrêté de limitation des usages en vigueur sur les zones d'alertes Avre et Somme-amont

28 août Arrêté prescrivant les mesures coordonnées de surveillance, de limitation et d'interdiction provisoires des usages de l'eau

03 octobre Saisine du préfet pour l'instauration du droit de préemption au bénéfice du SIEP sur les périmètres de protection rapprochée de Caix

13 octobre Médiation Cour Administrative d'Appel de Nancy – SIEP vs SADE pour les travaux Rue Raoul DEFRUIT à Harbonnières



Données Clés

Le SIEP

Syndicat mixte fermé à vocation eau potable

En régie depuis juillet 2015

34 salariés

Le territoire

84 communes,

42 153 habitants,

La production

4 sites de forages

3 247 700 m³ pompés

11 réservoirs de têtes, tous rénovés il y a moins de 10 ans

10 réservoirs secondaires en fonctionnement

La distribution

5 unités de distribution

668 km de réseau

86.31% de rendement

La clientèle

20 335 abonnés

2 752 020 m³ comptabilisés

Prix de l'eau : 2.06 € TTC/m³

Le Budget

Fonctionnement de 6 640 795 €

Investissement de 5 338 775 €

1 734 933 € mandatés pour le renouvellement de réseau



Territoire et organisation du SIEP

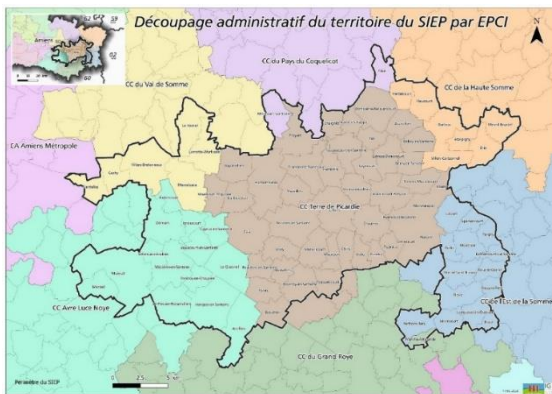
Le territoire

Le SIEP du Santerre a été créé le 22 mars 2001, par la fusion du SIAEP de Caix (créé le 14 janvier 1922) et du SIAEP de Béthencourt sur Somme (créé le 30 juillet 1923).

Il compte aujourd'hui 84 communes, et se trouve à cheval sur 7 EPCI.

Le SIEP du Santerre exerce les compétences :

- Production d'eau potable et protection des points de prélèvement ;
- Traitement, transfert, stockage et distribution ;
- Facturation et recouvrement.



L'organisation institutionnelle du SIEP

Le Président

Philippe CHEVAL

1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidents

Gérard FRANCOIS et Louis LEBRUN

Comité Syndical

Un délégué EAU par commune

Bureau Syndical

12 membres élus par le Comité

Conseil d'Exploitation

4 membres du Comité et un membre de la Régie proposés par le Président

Commission d'appels d'offres et commission marchés

5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Les moyens humains

Depuis le 15 juillet 2015, la compétence eau potable est exercée en régie de manière opérationnelle sur l'ensemble du périmètre du SIEP.

Le SIEP du Santerre compte 33,2 ETP.

Direction

Le Directeur est responsable des services administratifs et techniques. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du SIEP. Il travaille sous l'autorité du Président.

Le Directeur Adjoint est en charge des services techniques.

L'attachée de direction gère la sécurité, la formation et l'administration des marchés. Elle travaille également auprès des services administratifs et techniques.

Production

Gestion des pompages et des réservoirs, sécurité des sites.

Exploitation

Entretien des réseaux, relève, renouvellement de compteurs.

Travaux

Entretien des réseaux, fuites, nouveaux branchements, entretien des sites.

Etudes et travaux

Appels d'offres et suivis des travaux

Comptabilité et RH

Gestion comptable et financière, gestion ressources humaines

Clientèle

Accueil, renseignements, facturation,

Services support

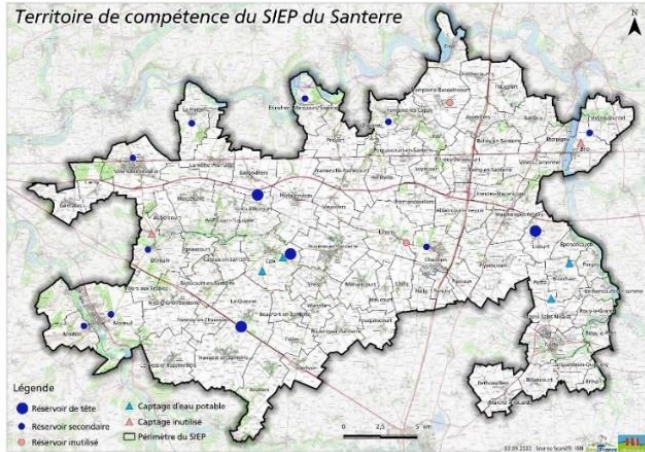
Cartographie, informatique, qualité de l'eau, gestion des espaces verts

Les missions des services

Production

Les forages

Le SIEP compte 4 forages.



Volumes pompés (m ³)	2021	2022	2023
	3 357 929	3 217 115	3 247 700

Le travail quotidien du service production consiste à approvisionner les 11 réservoirs de tête, qui alimenteront à leur tour 10 réservoirs secondaires.

La fonction de production est automatisée et télégérée ; le niveau d'eau dans les réservoirs commande le démarrage des forages. Grâce aux moyens de télégestion, le service peut interroger et intervenir à tout moment. Les données de production sont remontées sur la supervision et analysées quotidiennement.

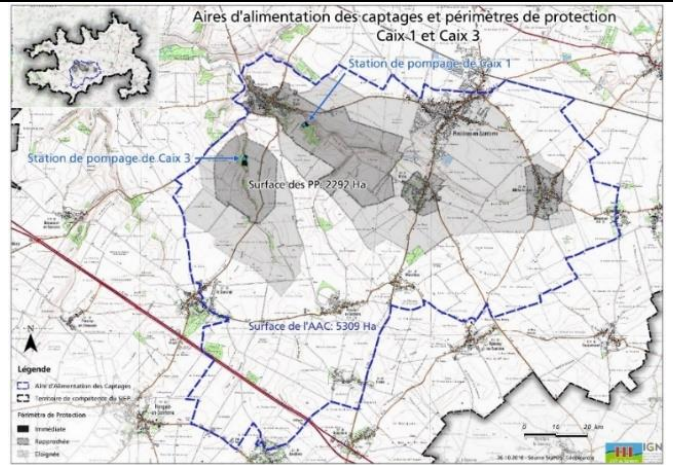
Caix 1

4 forages : F1. 1-2 (1964), F1. 3-4 (1973).

DUP (1999) : 16 040 m³/j

Profondeur 50 m

Volumes pompés (m ³)	2021	2022	2023
	1 360 595	1 262 285	1 398 530



Caix 3

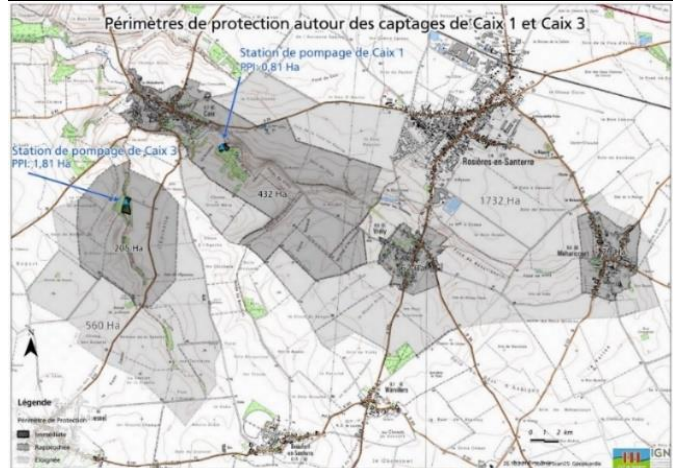
2 forages (1994)

DUP (1999) : 7 400 m³/j

Profondeur 35 m

Volumes pompés (m³)

Volumes pompés (m ³)	2021	2022	2023
	1 026 106	1 051 922	971 113



Potte

2 forages (1995)

DUP (1995) : 4 800 m³/j

Profondeur 50 m

Volumes pompés (m ³)	2021	2022	2023
	374 531	336 569	299 846



Morchain

2 forages (1996)

DUP (2000) : 2 000 m³/j

Profondeur 50 m

Volumes pompés (m ³)	2021	2022	2023
	596 697	566 339	578 211



Démuin

Cette station de pompage n'est actuellement plus utilisée

1 forage (1978)

DUP (1998) : 200 m³/j

Profondeur 27 m

Outre la surveillance quotidienne des pompages, le service production assure la protection anti-intrusion des sites.

Il assure également la maintenance préventive des équipements (graissage, analyses vibratoires des groupes électropompes ...).

Les forages font l'objet d'une inspection caméra tous les 10 ans.

Interconnexions

Le SIEP a mis en œuvre plusieurs interconnexions. Ces interconnexions consistent à mettre en liaison de manière réciproque des unités de distribution distinctes dans le but d'assurer la continuité de l'approvisionnement ainsi que la sécurisation qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable.

Le service production assure la bonne gestion de ces interconnexions pour assurer la distribution de l'eau en quantité et en qualité aux abonnés.

Interconnexion Caix 1 – Caix 3

L'Unité de distribution de Guillaucourt est alimentée par deux (2) forages de Caix 1 (F1.1 et F1.2) dont les eaux sont diluées par le forage F3.1 de Caix 3 pour garantir le respect des teneurs en nitrates de l'eau distribuée.

SIAEP de Guerbigny

Cette interconnexion de sécurisation fonctionne en permanence dans un sens ou l'autre. Le SIEP importe de l'eau du SIEP de Guerbigny en période de tension sur la ressource de Caix 3 et de F3.1 en particulier.

SIAEP de Pierreponts

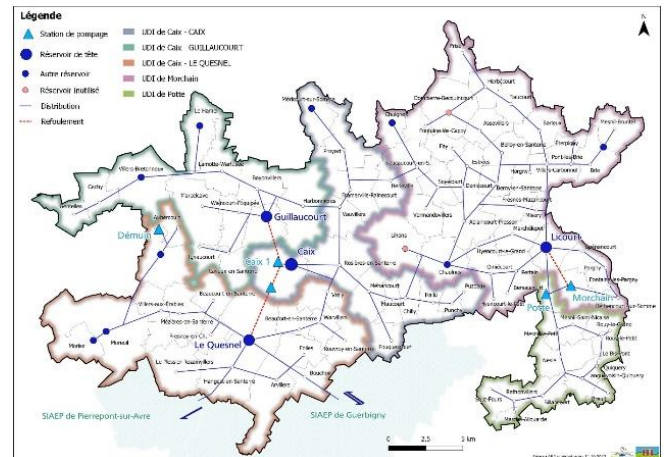
Cette interconnexion est unilatérale.

Volume (m ³)	2021	2022	2023
Importé			
Guerbigny	34 717	53 958	48 636
Exporté			
Guerbigny	35 158	41 660	60 703
Pierreponts	18 337	19 087	18 306

Les réservoirs

Une fois l'eau pompée, elle est acheminée vers des réservoirs avant d'être distribuée aux abonnés.

Le SIEP compte 11 réservoirs de tête et 10 réservoirs secondaires.



Le but de ces ouvrages est à la fois de stocker l'eau afin d'avoir une réserve d'eau disponible, mais également d'assurer la pression nécessaire au robinet des abonnés.

Pour les réservoirs sur tour, c'est la hauteur du réservoir qui crée la pression (10m de hauteur = 1bar de pression) et permet la distribution gravitaire au robinet des abonnés.

Les réservoirs sont équipés de sondes de niveau qui commandent le remplissage.

Les informations relatives au pompage et au stockage sont « remontées » sur la supervision et analysées quotidiennement par le service production.

Les réservoirs de tête

Les réservoirs de tête sont emblématiques du SIEP. Remarquables par leur couleur rouge, ils ont été construits après la première guerre mondiale (1921). Ils partagent le même mode de construction à savoir des 3 monos cuves cylindriques de 600 m³ sur tour. Seul Le Quesnel fait exception avec 2 cuves. Ils présentent également la particularité d'être tous à la même altimétrie. Chacun des réservoirs de têtes sont dédiés à une unité de distribution.



Tous les sites sont télégérés (sondes de niveau dans les cuves) et sécurisés (système anti-intrusion, portail fermé, clôture).

Caix

Rénovés en 2010

Zone de distribution : UDI de Caix

Les réservoirs de Caix alimentent Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville-Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Méharicourt, Etinehem – Méricourt sur Somme, Proyart, Punchy, Puzeaux, Rosières en Santerre et Vauvillers

Guillaucourt

Rénovés en 2016

Alimentation : Captages Caix 1 et Caix 3

Zone de distribution : UDI de Guillaucourt

Les réservoirs de Guillaucourt alimentent Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte-Warfusée, Le Hamel, Marcelcave, Villers-Bretonneux et Wiencourt-l'Equipée

Le Quesnel

Rénovés en 2014

Alimentation : Captages Caix 1 et Caix 3

Zone de Distribution : UDI de Le Quesnel

Les réservoirs de Le Quesnel alimentent Arvillers, Aubercourt, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Démuin, Folies, Fresnoy en Chaussée, Hangest en Santerre, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrely et Warvillers

Licourt

Rénovés en 2010

Alimentation : Depuis les captages de Morchain

Zone de Distribution : UDI de Morchain

Les réservoirs de Licourt alimentent Ablaincourt-Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy-en-Santerre, Berny-en-Santerre, Bethencourt-sur-Somme, Brie, Chaulnes, Chuignes, Dompierre-Becquincourt, Epéanancourt, Estrées-Denicourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaineles-Cappy, Foucaucourt-en-Santerre, Fresnes-Mazancourt, Frise, Hypercourt, Licourt, Lihons, Marcheipot-Misery, Mesnil-Bruntel, Morchain, Pargny, Soyecourt, Vermandovillers et Villers Carbonnel

Les réservoirs secondaires

Le Hamel

Rénové en 2020

Alimentation : Depuis les réservoirs de Guillaucourt

Zone de Distribution : Le Hamel

Méricourt sur Somme

Alimentation : Depuis le réseau via Proyart et Guillaucourt

Zone de distribution : Méricourt sur Somme

Moreuil

Volume total : 2300 m³ : 2x900 m³ sur tour et 500 m³ semi enterré. Le semi enterré de 200 m³ a été déconstruit en 2020.

Relevage : Oui pour alimenter le réservoir sur tour 2 pompes 160 m³/h / 20 mCE

Alimentation : Depuis Villers aux Erables via les réservoirs de Le Quesnel

Zone de distribution : Moreuil et Morisel

Morisel

Alimentation : Depuis le réseau via Moreuil

Zone de distribution : Morisel

Villers-Bretonneux

Rénové en 2022

Alimentation : Depuis le réseau via Lamotte-Warfusée

Zone de distribution : Villers Bretonneux, Cachy et Gentelles

Chuignes

Alimentation : depuis le réseau via Foucaucourt en Santerre

Zone de distribution : Commune de Chuignes

Chaulnes

Rénové en 2020

Suppression : 4 pompes (30m³/h / 30mCE) vers le réseau

2 pompes de remplissage de la tour

Alimentation : Depuis le réseau via Chilly et Marchépot

Zone de distribution : Chaulnes, Lihons, Omiécourt

Démuin

Alimentation : Depuis le réseau via les réservoirs de Le Quesnel

Zone de distribution : Commune de Démuin et Aubercourt

Brie

Rénové en 2014

Alimentation : via Villers-Carbonnel

Zone de distribution : Brie

Dompierre-Becquincourt

Cet ouvrage est en vente

Lihons

Cet ouvrage n'est actuellement plus utilisé

Le traitement

Le traitement de l'eau consiste en la chloration afin de garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée au robinet.

Le service production veille au maintien de la teneur en « chlore libre résiduel » à 0,1 mg/litre en tout point du réseau de distribution. Cela représente une goutte de chlore pour le contenu d'environ 5 baignoires (1 000 litres, 1 m³).

Le service production mesure le taux de chlore en sortie des réservoirs de tête, deux fois par semaine, et tous les quinze jours pour les réservoirs secondaires.

Métrologie

Le SIEP déploie depuis près de dix (10) ans des outils de surveillance du réseau en vue de maîtriser la gestion patrimoniale du réseau, détecter les fuites au plus tôt et limiter les pertes d'eau sur le réseau, identifier les dysfonctionnements de distribution (tirages d'eau importants).

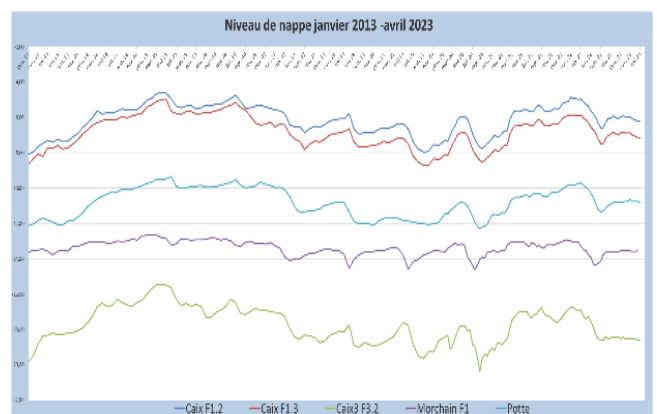
Sectorisation

Le réseau de distribution est équipé de 67 compteurs de sectorisation répartis sur l'ensemble des 668 km de réseau du SIEP.

Ils permettent, par l'analyse quotidienne des débits de nuit, d'identifier des fuites potentielles et de mobiliser les moyens de recherche de fuites du service exploitation, voire l'intervention du service travaux lorsque la fuite est avérée et localisée.

Suivi piézométrique

Le service production assure également le suivi de la hauteur de la nappe sur chacun des sites de forage. Ce suivi permet au SIEP de sécuriser le fonctionnement de ses pompes, de mesurer la recharge de la nappe et le comportement de celle-ci en période de fortes sollicitations (irrigation agricole).



Qualité de l'eau

Suivi de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau est suivie dans le cadre du contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et dans le cadre de l'autocontrôle par le SIEP.

Le service production assure un train de mesures d'autocontrôles comme le suivi du chlore sur les réservoirs de tête de façon bi hebdomadaire, et tous les

quinze jours sur les réservoirs secondaires, le suivi mensuel des nitrates, le suivi de bon fonctionnement des équipements

Nettoyage des réservoirs

Le service production réalise un planning annuel de nettoyage des 20 réservoirs. Ce nettoyage est externalisé, sous contrôle de la production, qui réalise au préalable toutes les manœuvres en veillant à minimiser les pertes d'eau.

Paramètres d'intérêt pour la potabilité de l'eau

Indicateur global de qualité	A	Eau de bonne qualité
	B	Eau de qualité convenable
	C	Eau de qualité insuffisante
	D	Eau de mauvaise qualité

Bactériologie	A	Eau de bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée		140 prélèvements Conformité : 99,3 %
Nitrates	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire sur l'UDI de Caix
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Limite réglementaire : 50 mg/L	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire sur l'UDI de Guillaucourt
	A	Eau de bonne qualité sur les UDI de Potte, Morchain et Le Quesnel
Pesticides et métabolites pertinents	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire sur l'ensemble des UDI
Le terme « pesticides » regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé		20 prélèvements Conformité : 0%
Fluor	A	Eau de bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L.		14 prélèvements Conformité : 100%

Informations complémentaires

Perchlorates		Présence en quantité notable
Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgrammes/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgrammes/L pour les femmes enceintes et allaitantes		8 prélèvements La valeur moyenne observée est de l'ordre de 6 microgrammes/L de perchlorates sur l'ensemble des UDI. Elle est de l'ordre de 11 microgrammes/L sur l'UDI de Potte.
Dureté		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur réglementaire seuil. L'eau est considérée comme douce en dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F		38 prélèvements

Faits marquants

Les métabolites de la chloridazone

La chloridazone desphényl et la chloridazone méthyl desphényl sont des métabolites issus de la dégradation dans le sol ou dans l'eau d'un pesticide appelé chloridazone, utilisé principalement dans la culture des betteraves des années 1960 jusqu'à 2020.

L'Union Européenne et le ministère de la Santé ont demandé aux ARS fin 2020 de rechercher de nouvelles substances, parmi lesquelles les métabolites de pesticides pertinents. (...) l'ARS Hauts de France les a intégrés en janvier 2021 dans la liste des substances recherchées dans l'eau du robinet.

Une eau contenant des teneurs en métabolites supérieures à 0,1 µg/L est qualifiée de « non conforme » au regard de cette valeur environnementale, mais elle n'est pas forcément impropre à la consommation.

La « limite de qualité » (0,1 µg/L pour les métabolites) est uniquement une valeur environnementale (et non une valeur sanitaire) établie au niveau européen.

En juin 2022, dans l'attente que l'ANSES établisse une Vmax pour ces métabolites, le ministère de la santé a fixé une « valeur sanitaire transitoire » à 3 µg/L, applicable dans toutes les régions.

La teneur en métabolites de la chloridazone est inférieure à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/L dans 100% des prélèvements réalisés par l'ARS en 2023, et plus largement depuis 2021.

Pour aller plus loin : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/metabolites-de-la-chloridazone-dans-leau-du-robinet-les-reponses-aux-questions-les-plus-frequentes>.

Les métabolites du Chlorothalonil

Le chlorothalonil est une molécule fongicide très utilisée, en France, jusque mai 2020 principalement dans le cadre de la culture des céréales (maladies du blé et de l'orge), mais aussi sur les protéagineux (pois, féverole), pommes de terre et légumes.

Cette substance est recherchée dans tous les captages de la région depuis plus de 10 ans. La valeur sanitaire maximale (Vmax), au-delà de laquelle l'eau pourrait présenter un risque pour la santé et ne peut plus être consommée, a été fixée par l'ANSES à 45 µg/L. Dans la région, toutes les analyses réalisées pour ce paramètre

sur les captages depuis plus de 10 ans sont inférieures à la Vmax et à la limite de qualité de 0,1 µg/L.

Les chlorothalonil R471811 et R417888, des métabolites du chlorothalonil, ont été intégrés au contrôle sanitaire de l'ARS HDF dès lors que l'Anses a publié un avis sur leur pertinence, en juillet 2023 pour le métabolite R471811, et en juillet 2024 pour le métabolite R417888.

En 2023, le métabolite R471811 était considéré comme pertinent selon l'Anses. La limite de qualité de 0,1µg/L et la valeur sanitaire transitoire (VST) de 3 µg/L s'appliquaient donc pour ce paramètre. Il apparaît donc non conforme dès dépassement de la limite de qualité, entraînant un classement de l'indicateur global de la qualité de l'eau en catégorie C.

Un avis récent de l'Anses du 29 avril 2024 a modifié la prise en compte de ce métabolite chlorothalonil R471811 dans le contrôle sanitaire. Désormais non pertinent, ces valeurs ne s'appliquent plus. Il relève dorénavant de la valeur indicative fixée par l'Anses à 0,9 µg/L pour les métabolites non pertinents. En cas de dépassement de cette valeur indicative de 0,9µg/L, l'eau peut continuer à être consommée. Néanmoins, **le dépassement de cette valeur montre une vulnérabilité de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses** impliquant ainsi la mise en place d'un plan d'actions par la personne responsable de la production et/ou de la distribution d'eau (PRPDE) pour respecter cette valeur indicative.

La teneur en chlorothalonil R471811 est supérieure à la valeur indicative de 0,9µg/L sur l'UDI de Caix.

Activation des mesures spécifiques pour la préservation de l'alimentation en eau potable autour de Caix 3

Le SIEP a été amené à saisir le préfet en date du 03 juillet pour la mise en œuvre des mesures spécifiques pour la préservation de l'alimentation en eau potable (Caix 3) prévues dans l'arrêté cadre sécheresse du 25 octobre 2022.

L'arrêté a été pris le 19 juillet prescrivant les mesures de limitation provisoires des usages de l'eau dans un rayon de 2 kilomètres autour du captage de Caix 3 ; « les prélèvements agricoles situés dans un rayon de 2 kilomètres autour des ouvrages des captages de Caix 3 sont interdits durant 52 heures consécutives par semaine. Ces prélèvements sont interdits du vendredi à partir de 17 heures jusqu'au dimanche à 21 heures. »

Pour rappel, la pression sur la ressource en période d'irrigation limite considérablement la dilution des eaux de Caix 1 par les eaux de Caix 3 (F3.1) indispensable pour assurer la distribution d'une eau conforme en nitrates sur l'UDI de Guillaucourt.

En tout état de cause, les mesures de restriction ne présentent aucune garantie d'efficacité.

Exploitation

Le service exploitation est à l'interface avec les services internes, production, clientèle, travaux, mais également avec les abonnés.

Relève annuelle des compteurs

En lien avec le service clientèle, qui prépare les tournées, le service exploitation assure la relève annuelle des quelques 20 000 compteurs « abonnés ».

	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés	19 818	19 925	20 335

Entretien du parc compteurs

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc compteurs, le service exploitation se fixe un objectif de renouveler 1500 compteurs par an.

Diamètre	Nombre en 2022	Nombre en 2023
15	1422	1510
20	72	73
Autres	42	41
Total	1536	1624

Maintenance des équipements du réseau

Le service exploitation assure également l'entretien des organes du réseau comme les vannes qui permettent les coupures sélectives des réseaux, les ventouses qui en point haut permettent l'évacuation de l'air introduit dans le réseau après une intervention, les purges qui en point bas permettent de vider le réseau avant une intervention, ou encore les stabilisateurs de pression qui comme leur nom l'indique permettent de maintenir une consigne de pression sur certains tronçons de réseau.

Interventions de proximité

Le service exploitation a réalisé **852 rdv clientèle** en 2023. Ces interventions sont consignées dans le logiciel

Travaux

Le service travaux (service TP) assure la continuité de service du réseau de distribution.

Il est constitué de 3 équipes de deux personnes.

Chaque équipe dispose d'un camion benne de 3.5 tonnes et d'un attelage équipé d'une mini-pelle de 1.7 tonne et d'un compresseur générateur permettant en toute autonomie de faire fonctionner les équipements électriques et pneumatiques. Cet ensemble permet de faire face à toutes les interventions de terrassement, de réparation.

Les activités du service travaux sont multiples

Réparations de fuites sur conduites et de casses sur branchements publics

Le service TP a réalisé 23 interventions de réparation sur réseau et sur branchements.

	2022	2023
Réparations	49	23

Gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

La gestion patrimoniale consiste au remplacement des équipements de réseau, en particulier les vannes de sectionnement et les purges.

	2022	2023
Vannes	3	4
Purges	16	6

Travaux neufs et reprises de branchements

	2022	2023
Réalisation branchements neufs	89	68
Réfection branchements plomb	41	31
Réfection branchement PEBD	18	29
Réfection branchement PVC	3	4

Nature du branchement	Nombre en 2022	Nombre en 2023
PEHD	12 660	12918
PEBD	5 531	5453
Plomb	1 605	1514
Inconnu	428	416
PVC	418	417
Fonte	173	174
Acier	80	75
Fer galvanisé	176	177

Cuivre	44	43
TOTAL	21 115	21187

Au 31/12/2023, il reste 1514 branchements plomb.

Travaux neufs DECI

Le service TP a réalisé 15 poteaux et bornes incendie sur devis, à la demande des communes.

	2022	2023
Travaux neufs DECI	2	15

Clientèle

L'accueil

Le service clientèle assure l'accueil physique, téléphonique et électronique des abonnés.

Le SIEP se fait fort de maintenir l'accueil physique et téléphonique au siège, au plus proche de ses abonnés. En 2023, le service clientèle a accueilli pas moins de 2960 abonnés au siège.

Le contrat abonnement

Le services clientèle a enregistré 372 contrats et 1670 mutations.

La facturation

Le service clientèle joue un rôle pivot dans l'organisation de la relève annuelle et bien entendu dans la facturation bi annuelle des consommations d'eau. En 2023, ce sont 34 555 factures d'eau qui ont été adressées aux abonnés du SIEP.

Volumes facturés (m³)	2022	2023
Abonnés domestiques	2 084 141	2 101 122
Mousline	507 470	588 350
SIAEP Pierreponts	19 087	18 306
Bornes MONECA	15 653	16 390

Le service aux abonnés

Depuis le passage en régie du SIEP du Santerre en 2015, le service clientèle a développé de nombreux outils au service des abonnés comme la mensualisation adoptée par 1 abonné sur 3, la dématérialisation des contrats pour faciliter l'emménagement des nouveaux abonnés, la e-facture qui permet à l'abonné de recevoir une facture dématérialisée sur son espace abonné.

Chaque abonné peut également créer son espace abonné depuis le site internet du SIEP. Il pourra gérer ses factures ; paiement en ligne, consultation de l'historique des factures, suivre ses consommations, transmettre

l'index de son compteur, faire les démarches en ligne comme la résiliation, le changement de situation, la souscription au prélèvement automatique ou mensuel et l'adhésion à la e-facture.

	2022	2023
Abonnés mensualisés	8 775	9 003
Abonnés e-facture	1 737	2 237

Planification des interventions techniques

Le service clientèle assure la planification des Interventions de proximité relatives à l'environnement compteur : relève, renouvellement, contrôle d'index ...

Le service clientèle veille également à la programmation des interventions chez les abonnés qui n'ont pas été relevés depuis plus de deux (2) ans. 188 contrôles « accessibilité » ont été réalisés en 2023.

Fuites

Loi Warsmann

101 demandes d'écêtements sont parvenues au SIEP.

52 d'entre elles ont été accordées -répondant aux critères de la loi Warsmann- pour un volume total de 23 746 m³.

Médiation de l'eau

11 dossiers portés par les abonnés devant le médiateur de l'eau ont été clos en 2023.

Comptabilité et ressources humaines

Gestion institutionnelle

Le service comptabilité veille à la bonne tenue des **bureaux et comités syndicaux** qui se réunissent à minima 4 fois par an et à l'occasion desquels se vote notamment le prix de l'eau. Il rédige les délibérations prises, qu'il transmet au contrôle de la légalité, et les comptes-rendus.

Gestion comptable

Le service comptabilité a la charge de l'**élaboration et de l'exécution du budget** du SIEP. Dans le cadre du budget voté par le comité syndical, le service comptabilité règle les dépenses et encaisse les recettes de fonctionnement et d'investissement via la Trésorerie.

En lien avec le service RH, le service comptabilité calcule et saisit les déclarations sociales et fiscales.

Le service assure également le **suivi quotidien de la régie d'avances et de recettes**. Cette particularité du SIEP permet aux abonnés de régler leur facture d'eau au guichet, et au SIEP de rembourser aux abonnés les éventuels trop-perçus. Passé un délai de 90 jours, le recouvrement des factures d'eau est assuré par la Trésorerie.

Au-delà du cadre budgétaire et comptable propre à une collectivité, le SIEP est également une entreprise qui a obligation de dégager des excédents. **Ces excédents servent à entretenir et renouveler le patrimoine du SIEP.**

Commande publique

Le service, communément appelé **service « marchés »**, a vocation à répondre aux besoins du SIEP, marchés de travaux, de fournitures ou de services, dans le plus grand respect du code de la commande publique.

Au-delà d'un montant de quarante mille euros, les achats sont validés par la **commission d'appel d'offres** composée de 5 élus désignés par le comité syndical.

Les achats inférieurs à quarante mille euros, signés par le Président, sont rapportés en Comité syndical.

Le service « marchés » assure également la **maîtrise d'œuvre sur tous les travaux de réhabilitation** des réseaux d'adduction d'eau potable et des réservoirs du SIEP, depuis la construction de Dossier de Consultation des Entreprises, en passant par le suivi des travaux, jusqu'à leur réception.

Avec près de **deux millions d'euros d'achats par an**, principalement en travaux et fournitures, le service « marchés » participe à la maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Gestion des ressources humaines

Le SIEP présente la particularité d'employer des agents de la fonction publique mais également, depuis le passage en régie en 2015, essentiellement des agents de droit privé.

Le SIEP c'est aujourd'hui 34 agents dont 33 à temps-plein.

Le service RH assure avec la rigueur qu'impose l'exercice, la gestion des paies, des congés, la rédaction des contrats de travail, les déclarations sociales. Cette liste est loin d'être exhaustive. Elle illustre le spectre des compétences requises.

La complexité de l'environnement RH impose au service une veille réglementaire continue.

Le SIEP a mis en place un Comité Social et Economique (CSE). Le CSE est une instance de représentation du personnel dans l'entreprise. Il réunit délégués du personnel et représentants de l'employeur au premier rang desquels figure le Président du SIEP. Les salaires, la promotion de la santé, de la sécurité et les conditions de travail sont autant des questions abordées à l'occasion des réunions bimensuelles. Ces échanges participent d'une meilleure compréhension mutuelle et font progresser collectivement le SIEP.

Au regard de ses obligations, mais surtout des enjeux, le service RH va renforcer son action sur le volet « Santé et Sécurité au travail en mobilisant le temps nécessaire.

Le service RH travaille également au développement des compétences internes et individuelles des agents au travers d'un **plan de formation** auquel le SIEP a consacré **43 264.50 €** en 2023.

Faits marquants

Enfin, le service RH en lien direct avec la direction et le Président du SIEP, porte auprès de l'URSSAF, le dossier de réduction générale des cotisations patronales, ex-réduction FILLON.

Etudes et travaux

Etudes et travaux réalisés en 2023

Le SIEP a renouvelé 3511 ml de réseau et 252 branchements dans le cadre d'un marché à bons de commande et dans le cadre d'appels d'offres.

Commune	Rue(s)	Réseau renouvelé	Branchements réhabilités
Dompierre Becquincourt	Rues d'Assevillers, de Péronne, de Flaucourt	149 ml	32
Le Quesnel	Rue des Vieux charrons	323 ml	27
Villers-Bretonneux	Rue Victoria	0 ml	14
Vauvillers	Maison Rouge	340 ml	1
Moreuil	Rue Charles Bédier	187 ml	7
Moreuil	Rue Cardinal Mercier	Création d'un maillage et renouvellement de vannes	
Marché à bons de commande		999 ml	81

Le Quesnel	Rue d'Hangest	1383 ml	24
Hangest en Santerre	Rue de Plessier et tour de l'Isle	855 ml	77
Moreuil	Rues Brossolette, Filature et République	274 ml	60
Appel d'offres		2512 ml	161

Commande publique

Avis d'appel public à la concurrence

Localisation, nature des travaux	Attributaire	Montant (€ HT)
Démuin, Languevoisin- Quiquery, réhabilitation réseau et branchements	Sturno	444 974.50
Hangest en Santerre, réhabilitation réseau et branchements	Lhotellier Adducteam	349 363.86
Moreuil, réhabilitation réseau et branchements	Lhotellier Adducteam	187 900.00
Accord-cadre petite réfection d'enrobés	Ramery	177 721.50

Sécurité

En 2023, le SIEP a révisé son **document unique d'évaluation des risques professionnels** (DUERP) dans lequel sont recensés et évalués les risques présents dans l'entreprise. La démarche s'inscrit dans le cadre de l'obligation générale du SIEP d'**assurer la sécurité et de protéger la santé** des salariés.

En matière de sécurité, le SIEP veille également à l'actualisation des diverses habilitations (CACES, habilitation électrique, habilitation chlore ...).

Services supports

Cartographie

Avec la cartographie, le SIEP s'est doté d'un service support dont l'enjeu au passage en régie était considérable : cartographier l'ensemble des 663 km de réseaux avec un niveau de précision inférieur à 40 cm.

Aujourd'hui, 100% du linéaire est cartographié, 84% avec un niveau de précision en classe A, c'est dire inférieur à 40 cm. La validation du tracé des réseaux passe par des contrôles de terrain avec le service exploitation et au moyen d'un outil de localisation géospatiale.

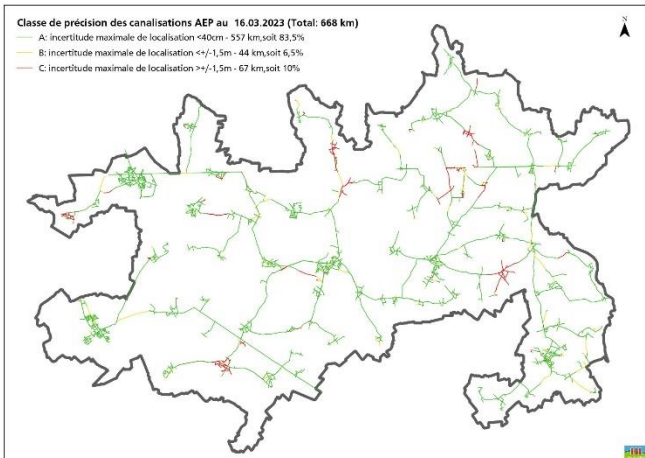
La cartographie travaille également en étroite collaboration avec la direction et le service qualité de l'eau, auxquels il apporte un outil d'aide à la décision.

Le service fait également tourner la modélisation, modèle mathématique numérique, qui permet de simuler le fonctionnement du réseau et de valider des modifications envisagées par le SIEP, ou pour répondre à des projets d'aménagements des communes, de lotisseurs ou encore d'entreprises.

Le travail conjoint des services cartographie et informatique a permis de développer des outils numériques connectés qui permettent aux agents de

terrain de consulter les plans des réseaux sur tablettes et téléphones mobiles.

Enfin, le service cartographie, par la richesse de la base de données, et l'enregistrement des interventions sur réseaux, participe à la gestion patrimoniale du SIEP.



Informatique

Le service informatique assure le bon fonctionnement du parc informatique ainsi que de l'infrastructure réseau. Il réalise l'installation et la maintenance des différents éléments qui les composent.

Il développe aussi des applications métier pour répondre aux besoins des différents services du syndicat. Parmi les derniers outils développés, les outils numériques connectés qui permettent aux agents de terrain de consulter les plans des réseaux et la gestion des stocks qui permet entre autres choses de déclencher des commandes automatiques et éviter la rupture de stock.

La sécurité reste l'une des tâches les plus importantes. Le service informatique a mis en place une protection anti-intrusion sur l'ensemble des bâtiments, une protection antivirale sur les outils informatiques. L'infrastructure serveur virtualisée en redondance pare aux éventuelles pannes. La mise en place d'un processus de sauvegarde chiffré interne et externalisé mais aussi les conseils de prévention auprès des collègues contribuent à renforcer la robustesse des outils informatiques.

Le service assure aussi le rôle de Délégué à la Protection des Données (DPO), et s'assure que tout est mis en œuvre pour respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et les lois relatives à l'informatique.

En étroite collaboration avec le service production, les deux services assurent la configuration, l'installation et la

maintenance de la sécurisation des différents sites du SIEP du Santerre ainsi que de la télégestion.

Qualité de l'eau

Le service qualité de l'eau, comme son nom l'indique, assure la surveillance de la qualité des eaux distribuées notamment par la gestion du calendrier et le contrôle des rapports des analyses effectuées. Il s'agit également de mettre à jour la base de données des paramètres de qualité de l'eau qui permet un suivi précis de celle-ci.

Le service joue également un rôle de prévention et de sensibilisation auprès des acteurs locaux tels que le monde agricole, les industriels, les particuliers et les jeunes, notamment lors d'interventions scolaires et de visites de sites. Ces différentes actions sont le résultat de la mise en place d'une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau – ORQUE – menée depuis 2012, sur les deux Aires d'Alimentation de Captages du Syndicat, Caix et Potte-Morchain.

Il travaille en étroite collaboration avec les services cartographie, dans les thématiques de recherche de nouvelles ressources et de lutte contre les inondations, et production quant à la gestion de la sécurité sanitaire des eaux et des analyses.

Entretien des espaces verts

Le service espaces verts est un service support dont le SIEP s'est doté au passage en régie avec pour objectif d'entretenir les 63 000 m² de surfaces enherbées et 5000 ml de clôtures des différents sites de production et de stockage du SIEP.

L'entretien et les aménagements paysagers réalisés par le service espaces verts participent à véhiculer une image positive du SIEP.

A titre accessoire, le service veille à la surveillance des sites et au respect des prescriptions attachées aux périmètres de protection des captages.

Le service a également en charge la gestion des 8 hectares boisés que le SIEP a en propriété pour la protection de la ressource.

Les moyens financiers

La facture d'eau

Structure tarifaire

Le tarif de l'eau comprend :

Pour le SIEP

- Une **partie fixe** ; qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation ;
- Une partie proportionnelle ; assise sur la consommation d'eau. C'est la **redevance eau**.

Taxes et redevances

- Des redevances prélevées pour le compte de l'agence de l'eau Artois Picardie : redevance prélèvement sur la ressource, redevance pour pollution domestique, redevance pour modernisation des réseaux de collecte ;
- La TVA, au taux réduit de 5.5%, perçue sur le montant hors taxes de la facture
- Le cas échéant, une redevance assainissement collectif prélevée pour le compte de la collectivité en charge de l'assainissement collectif ;

L'ensemble des tarifs SIEP est revu annuellement au 1^{er} janvier. Les tarifs sont votés par le Comité syndical du SIEP.

Le montant de la redevance eau est déterminé en fonction des charges d'exploitation du service et des investissements.

Les tarifs des prestations du SIEP est également revu annuellement.

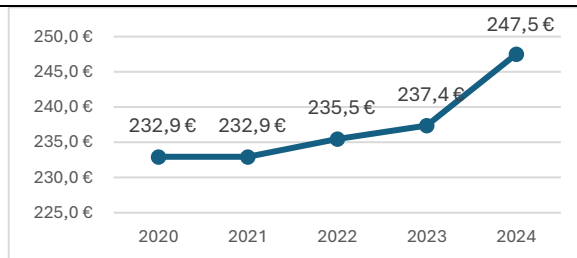
Facture 120 m³

La facture d'eau résulte de l'addition des différents éléments. Le prix de l'eau est communément exprimé sur la base d'une facture de 120 m³, ramenée au m³.

Evolution 2023/2024

- **Part fixe** : inchangée à 42 € HT (compteurs de 15 et 20) ;
- **Redevance eau** : +0.05 € à 1.17 € HT /m³ ;
- Redevance prélèvement : inchangée à 0.085 € HT/ m³ ;
- Redevance pollution ; +0.03 € à 0.35 € HT/ m³ ;

TVA : 5.5%

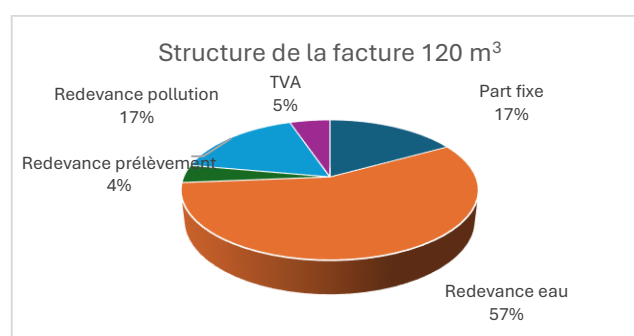


Prix de l'eau au 1^{er} janvier 2024

Le montant au 1^{er} janvier 2024 de la facture d'eau 120 m³ s'élève à 247.5 € TTC, soit 2.06 € TTC/ m³.

Structure de la facture 120 m³

	Montant	Poids relatif
Part fixe	42	17.0%
Redevance eau	140.4	56.7%
Redevance prélèvement	10.2	4.1%
Redevance pollution	42	17.0%
TVA	12.9	5.2%
Total	247.40	100.0%



Les produits d'exploitation

Le tableau ci-dessous reprend de façon synthétique les comptes administratifs 2022 et 2023.

Il illustre l'évolution des recettes réelles d'exploitation du service (hors redevances agence de l'eau, hors écriture d'ordre).

En € HT	CA 2022	CA 2023
Redevance eau	2 306 875	2 363 437
Part fixe	922 382	1 103 346
Mousline	166 385	293 776
Branchements neufs ...	411 541	398 348
Produits divers	331 827	288 573
Total des recettes réelles d'exploitation	4 139 013	4 447 482

Les recettes réelles d'exploitation sont en hausse (+308,5 K€, +7.4%) sous l'effet de ;

- La restructuration de la grille tarifaire de la part fixe en décembre 2022 (+181 K€) ;
- L'avenant à la convention de vente d'eau Mousline en mars 2022 (+ 127 K€).

Les charges d'exploitation

Le tableau ci-dessous reprend de façon synthétique les comptes administratifs 2022 et 2023.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des dépenses réelles d'exploitation du service (hors redevances agence de l'eau, hors écriture d'ordre).

	CA 2022	CA 2023
Charges à caractère général	949 290	1 028 003
Charges de personnel	1 658 048	1 597 512
Autres charges de gestion courante	47 880	58 269
Charges financières (intérêts)	68 790	59 202
Charges exceptionnelles	28 520	10 874
Total des charges réelles d'exploitation	2 752 530	2 753 862

Les charges réelles d'exploitation recouvrent toutes les dépenses nécessaires à l'activité du service.

Entre 2022 et 2023, ces charges sont globalement stables en dépit d'un contexte inflationniste.

Evolution des dépenses d'investissement

La politique du SIEP en matière de gestion patrimoniale porte l'accent sur le renouvellement des réseaux, des branchements et l'entretien des outils de production et de stockage.

Le SIEP réalise en régie les branchements neufs, le renouvellement des compteurs, la réhabilitation des branchements, et divers travaux de réseau.

	CA 2022	CA 2023
Renouvellement réseau	2 227 296	1 734 933
Matériel de transport	112 925	21 546
Matériel spécifique d'exploitation	41 917	58 276
Agencement et aménagement de terrain	31 736	12 833
Branchements neufs en régie	94 939	97 845
Réha . branchements et divers travaux en régie	114 609	120 727
Renouvellement de compteurs en régie	45 895	55 784

Etat de la dette

Capital restant dû au 1^{er} janvier

Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 3 040 094.47 €

Annuités 2023

Emprunt en euro : 372 539,84 €

Autres emprunts : 28 931,60 €

Intérêts réglés à l'échéance : 63 208.08 €

ICNE : -3 879,51 €

Total annuité 2023 : 460 800.01 €

Durée d'extinction de la dette

Cet indicateur mesure l'encours total de la dette contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable, divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles – dépenses réelles).

Il exprime le nombre d'années d'exploitation théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 est très satisfaisant.

En 2023, ce ratio est de 1.8 an (contre 2.2 en 2022).

L'indicateur se situe à un niveau très satisfaisant.

Les annexes

Les réservoirs de tête

Caix

[rénovés en 2010](#)

Conduites : Adduction : Ø 300mm fonte

Distribution : Ø 250 mm, 300 mm et 350 mm fonte/inox

Alimentation : Captages Caix 1 et Caix 3

Zone de distribution : UDI de Caix

Les réservoirs de Caix alimentent Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville-Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Méharicourt, Etinehem – Méricourt sur Somme, Proyard, Punvhy, Puzeaux, Rosières en Santerre et Vauvillers

Guillaucourt

[Rénovés en 2016](#)

Conduites : Adduction : Ø 300mm inox

Distribution : Ø 200mm et 250 mm inox

Suppression : Oui - 2 pompes

Alimentation : Captages Caix 1 et Caix 3

Zone de distribution : UDI de Guillaucourt

Les réservoirs de Guillaucourt alimentent Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte-Warfusée, Le Hamel, Marcelcave, Villers-Bretonneux et Wiencourt-l'Equipée

Le Quesnel

[Rénovés en 2014](#)

Conduites : Adduction : Ø 300mm inox

Distribution : Ø 200 mm et 250mm inox

Suppression : Oui - 3 pompes vers le réseau

Alimentation : Captages Caix 1 et Caix 3

Zone de Distribution : UDI de Le Quesnel

Les réservoirs de Le Quesnel alimentent Arvillers, Aubercourt, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Démuin, Folies, Fresnois en

Chaussée, Hangest en Santerre, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrely et Warvillers

Licourt

[Rénovés en 2010](#)

Conduites : Adduction : Ø 300mm inox

Distribution : Ø 300mm inox

Alimentation : Depuis les captages de Morchain

Zone de Distribution : UDI de Morchain

Les réservoirs de Licourt alimentent Ablaincourt-Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy-en-Santerre, Berny-en-Santerre, Bethencourt-sur-Somme, Brie, Chaulnes, Chuignes, Dompierre-Becquincourt, Epéanancourt, Estrées-Deniecourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaine-les-Cappy, Foucaucourt-en-Santerre, Fresnes-Mazancourt, Frise, Hypercourt, Licourt, Lihons, Marcheipot-Misery, Mesnil-Bruntel, Morchain, Pargny, Soyecourt, Vermandovillers et Villers Carbonnel

Les réservoirs secondaires

Le Hamel

Rénové en 2020

Volume total : 100m³

Type : 1 mono cuve cylindrique semi enterrée

Conduites : Adduction : Ø 100 mm inox, Distribution : Ø 150 mm inox

Alimentation : Depuis les réservoirs de Guillaucourt

Zone de Distribution : Le Hamel



Méricourt sur Somme

Volume total : 100 m³

Type : mono cuve cylindrique semi enterré

Conduites : Adduction : Ø 80mm fonte - Distribution : Ø 125mm fonte

Alimentation : Depuis le réseau via Proyart et Guillaucourt

Zone de distribution : Méricourt sur Somme



Moreuil

Volume total : 2300 m³ : 2x900 m³ sur tour et 500 m³ semi enterré. Le semi enterré de 200 m³ a été déconstruit en 2020.

Type : Tour : Double cuve concentrique

Semi enterré (500 m³) : Mono cuve

Conduites : Tour : Adduction : Ø 200mm fonte, Distribution : Ø 200mm fonte

Relevage : Oui pour alimenter le réservoir sur tour 2 pompes 160 m³/h / 20 mCE

Alimentation : Depuis Villers aux Erables via les réservoirs de Le Quesnel

Zone de distribution : Moreuil et Morisel



Morisel

Volume total : 100 m³

Type : mono cuve cylindrique sur tour

Conduites :

Adduction : Ø 80mm fonte

Distribution : Ø 150mm fonte

Alimentation : Depuis le réseau via Moreuil

Zone de distribution : Morisel



Villers-Bretonneux

Rénové en 2022

Volume total : 1000 m³

Type : doubles cuves cylindriques sur tour

Conduites :

Adduction : Ø 250mm fonte

Distribution : Ø 300mm fonte

Alimentation : Depuis le réseau via Lamotte-Warfusée

Zone de distribution : Villers Bretonneux, Cachy et Gentelles



Chuignes

Volume total : 100m³

Type : 1 mono cuve cylindrique semi enterré

Conduites : Adduction : Ø 60mm fonte, Distribution : Ø 150mm fonte

Alimentation : depuis le réseau via Foucaucourt en Santerre

Zone de distribution : Commune de Chuignes



Chaulnes

Rénové en 2020

Volume total : 800m³ (300m³ sur tour + 500m³ semi enterré rénové en 2020)

Type : 2 mono cuves cylindriques

Conduites : Adduction : Ø 150mm inox

Distribution : Ø 150mm inox

Surpression : 4 pompes (30m³/h / 30mCE) vers le réseau

2 pompes de remplissage de la tour

Alimentation : Depuis le réseau via Chilly et Marchépot

Zone de distribution : Chaulnes, Lihons, Omiécourt



Démuin

Volume total : 150 m³

Type : 1 mono cuve cylindrique semi enterré

Conduites : adduction calorifugée équipée :

- D'un robinet à flotteur

- D'une vanne électrique qui permet le remplissage

Alimentation : Depuis le réseau via les réservoirs de Le Quesnel

Zone de distribution : Commune de Démuin et Aubercourt



Brie

Rénové en 2014

Volume total : 170 m³

Type : mono cuve cylindrique sur tour

Conduites :

Adduction : Ø 100mm fonte

Distribution : Ø 100mm fonte

Alimentation : via Villers-Carbonnel

Zone de distribution : Brie



Lihons

Réservoir de 150m³ sur tour. Cet ouvrage n'est actuellement plus utilisé.

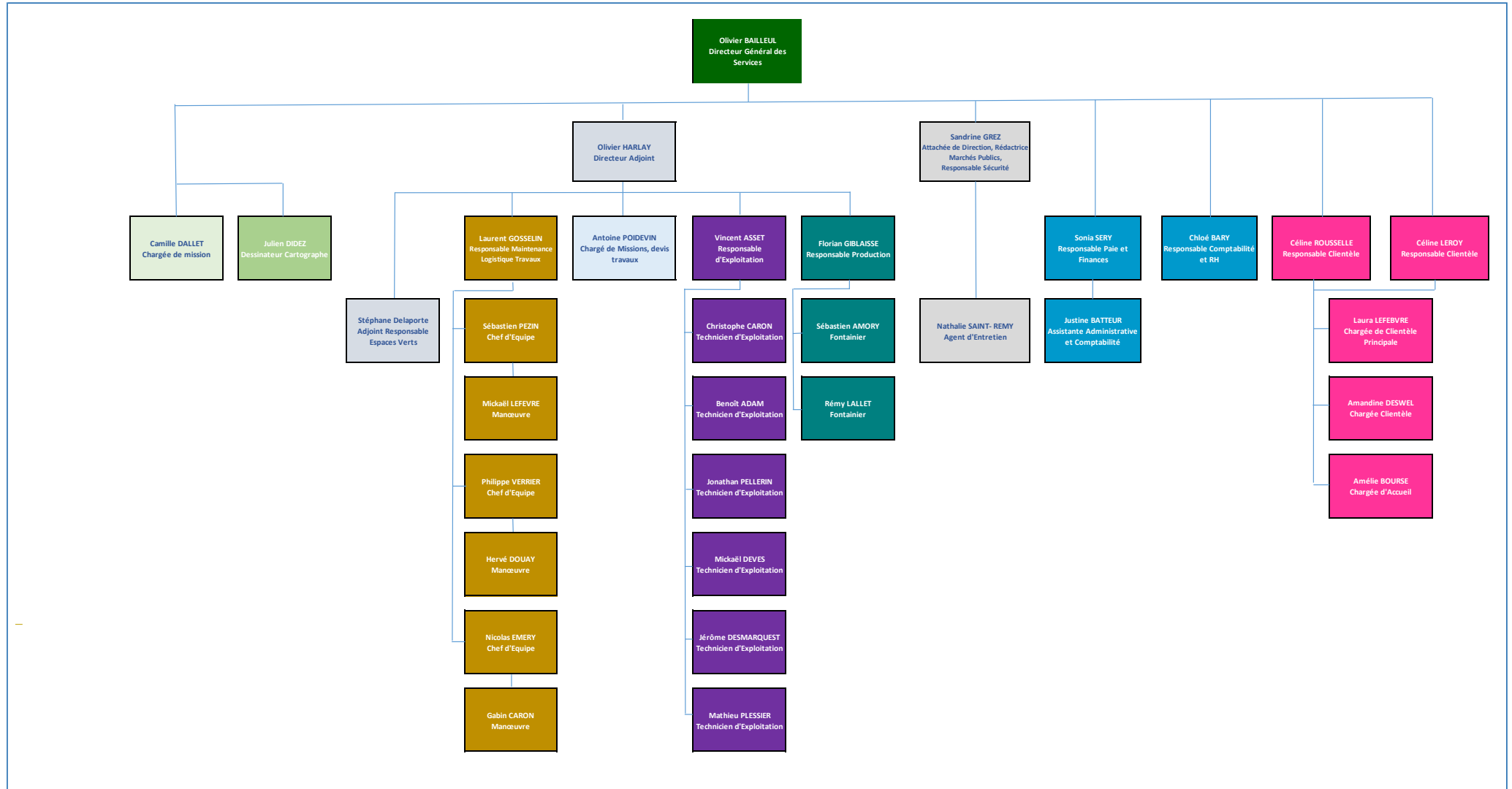


Dompierre-Becquincourt

Réservoir 300 m³ sur tour. Cet ouvrage est en vente.



Organigramme SIEP



Récapitulatif des données de pompage et de consommation

Récapitulatif des données de pompage et de consommation		Général	UDI					
			Caix	Guillaucourt	Le Quesnel	Morchain	Potte	
Nombre de communes du SIEP		87	14	12	18	33	10	
Nombre de communes du SIEP - En tenant compte des regroupements (communes nouvelles)		84	14	12	18	30	10	
Longueur du réseau en Km (1)		664	110,74	123,36	139,79	224,80	64,81	
Longueur en M de réfection ou création de réseau		3 511	340	0	3 022	149	0	
Longueur en M de réseau abandonné		7 057	260	0	4 511	2 286	0	
Volume consommé autorisé (6)	Volume comptabilisé (sans Sitpa) (2)	2 148 319	308 002	515 700	530 647	554 425	239 545	
	Volume de service (3)	13 883	1 640	2 501	6 224	2 967	551	
	Borne de puisage (4)	14 861	1 783	876	1 161	7 841	3 200	
	Sitpa (5)	588 840	588 840					
	TOTAL (6)	2 765 903	900 265	519 077	538 032	565 233	243 296	
Volume produit (7): Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée.		Stations de Caix1, Caix 3, Morchain et Potte	3 247 700	929 526	665 670	737 738	619 998	294 768
Volume importé (ou acheté en gros) (8): Volume d'eau acheté à un client extérieur au périmètre du contrat Guerbigny		Guerbigny	48 636		48 636			
Volume exporté (ou vendu en gros) (9): Volume d'eau produit délivré à un client extérieur au périmètre du contrat.		Guerbigny	60 703		60 703			
		Pierrepont	18 306		18 306			
Volume comptabilisé (2 + 4 + 5): Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros.			2 752 020	898 625	516 576	531 808	562 266	242 745
Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment : l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs, l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites, l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux + l'eau des essais défense incendie avec estimation			13 883	1 640	2 501	6 224	2 967	551
Rendement en % (6) + (9) / (7) + (8) * 100 = Volume consommé autorisé + Volume exporté + Volume vendu en gros / Volume produit + Volume importé			86,31	96,85	77,98	78,47	91,17	82,54
Calcul de ILC (2) + (4) + (5) / 365 J / (1) (indice linéaire de consommation en M3 / J / Km) = volume comptabilisé / 365 jours / Longueur du réseau			11,36	22,23	11,47	10,42	6,85	10,26
Type de réseau			Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Rural	Intermédiaire
Calcul de ILP (7) - (6) / (1) / 365 J (indice linéaire de perte en M3 / Km / J) = Volume mis en distribution - Volume consommé autorisé / Longueur en Km du réseau / 365 jours			1,99	0,72	3,26	3,91	0,67	2,18
Catégorie de réseau			Bon	Bon	Bon	Acceptable	Bon	Bon

Tarifs 2022

		TVA
Redevance eau Abonnés ordinaires Bornes de puisage	1.12 € HT/m ³ 0.87 € HT/m ³ (01/01/2023)	5.5%
Part fixe Compteurs ø 15 à 20 mm Compteurs ø 25 mm Compteurs ø 30 mm Compteurs ø 40 mm Compteurs ø 50 mm Compteurs ø 60 mm Compteurs ø 65 mm Compteurs ø 80 mm Compteurs ø 100 mm	42 117 168 299 467 672 789 1195 1867	5.5%
Redevances agence de l'eau Pollution Prélèvement	0.32 € HT/m ³ 0.085 € HT/m ³	5.5%
Prestations diverses Ouverture/Fermeture Sans déplacement Avec déplacement Jaugeage compt. 15-20 Etalonnage	28 € HT 45 € HT 97 € HT BPU	10%
Branchements Sur devis établi sur la base du bordereau des prix unitaires (BPU)	BPU	20%
DECI Contrôle débit pression + rapport de contrôle	70 € HT	20%
Pénalités Vol d'eau compteur Vol d'eau poteau incendie	1000 € HT 1500 € HT	...

Tarifs 2023

		TVA
Redevance eau Abonnés ordinaires Bornes de puisage	1.17 € HT/m ³ 0.92 € HT/m ³ (01/01/2024)	5.5%
Part fixe Compteurs ø 15 à 20 mm Compteurs ø 25 mm Compteurs ø 30 mm Compteurs ø 40 mm Compteurs ø 50 mm Compteurs ø 60 mm Compteurs ø 65 mm Compteurs ø 80 mm Compteurs ø 100 mm	42 117 168 299 467 672 789 1195 1867	5.5%
Redevances agence de l'eau Pollution Prélèvement	0.35 € HT/m ³ 0.085 € HT/m ³	5.5%
Prestations diverses Ouverture/Fermeture Sans déplacement Avec déplacement Jaugeage compt. 15-20 Etalonnage	28 € HT 45 € HT 97 € HT BPU	10%
Branchements Sur devis établi sur la base du bordereau des prix unitaires (BPU)	BPU	20%
DECI Contrôle débit pression + rapport de contrôle	70 € HT	20%
Pénalités Vol d'eau compteur Vol d'eau poteau incendie	1000 € HT 1500 € HT	...

Les indicateurs de performance

Indicateurs réglementaires 2023

Abonnés

Prix du service au m³

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

2.06 €
TTC/m³



Nombre d'habitants desservis

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

42 153
habitants
desservis

Taux de réclamations

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

2.47
pour 1000
abonnés



Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable.

100%



Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés

Engagement de service sur le délai d'ouverture d'un branchement neuf (hors réalisation) ou existant. Cet engagement est repris soit dans le règlement de service, soit dans le contrat de l'opérateur.

2 jours

Fréquence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

1.2
pour 1000
abonnés



Renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements

0.61%



Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

110/120



Réseau

Pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

1.99
m³/km/j



Rendement du réseau de distribution

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

86.31%



Volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

2.04
m³/km/j



Gestion financière

Durée d'extinction de la dette

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

1.8
année



Taux d'impayés sur les factures d'eau

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

2.78%



Montant des actions de solidarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

0.0069 €
TTC/m³



Qualité de l'eau

Conformité physico chimique de l'eau au robinet

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant.

0%



Conformité microbiologique de l'eau au robinet

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.

99.3%



Protection de la ressource en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

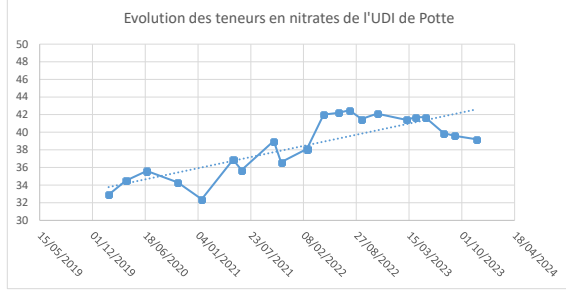
80%



Qualité de l'eau distribuée

UDI de Potte (alimentée par le forage de Potte)

Paramètre	Teneur moyenne 2023	[min-max] 2020-2024	Limite de qualité
Nitrates	40.58 mg/l	[32.4 – 42.5]	50 mg/l



On observe une **tendance à la hausse de la teneur en nitrates** de l'eau de l'UDI de Potte ; +6.8 mg/l en quatre ans.

Total des pesticides analysés 1.88 µg/l - 0.5 µg/l
On observe un dépassement de la valeur limite pour le total des pesticides analysés en 2023, lié à la récente mesure des métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil.

Plomb 0.8 µg/l [0.8 – 1.6] 10 µg/l

Perchlorate 11 µg/l [10 - 11] 4 - 15 µg/l

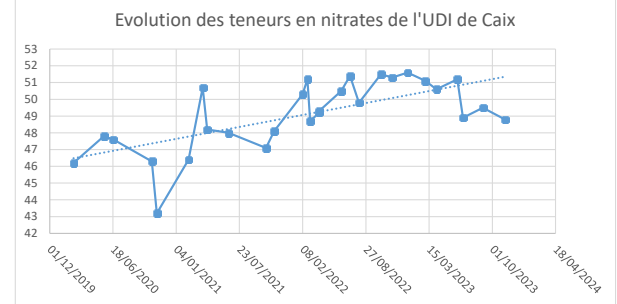
Chloridazone desphényl 1.161 µg/l [0.39 - 1.44] 3 µg/l

Chloridazone méthyl desphényl 0.3415 µg/l [0.121 – 0.524] 3 µg/l
En juin 2022, le ministère de la santé a fixé une « valeur sanitaire transitoire » à 3 µg/L

Chlorothalonil R471811 0.669 µg/l Sans objet 0.9 µg/l

UDI de Caix (alimentée par F1-3 et F1-4 de Caix 1)

Paramètre	Teneur moyenne 2023	[min-max] 2020-2024	Valeur limite
Nitrates	50.24 mg/l	[43.2 – 51.6]	50 mg/l



On observe une **tendance à la hausse de la teneur en nitrates** et un **dépassement de la valeur limite de qualité** de l'eau de l'UDI de Caix.

Total des pesticides analysés 2.3235 µg/l - 0.5 µg/l
On observe un dépassement de la valeur limite pour le total des pesticides analysés en 2023, lié à la récente mesure des métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil.

Plomb 0.9 µg/l [0.6 – 10.6] 10 µg/l

Perchlorates 6.5 µg/l [6.4 – 7.3] 4 - 15 µg/l

Chloridazone desphényl 1.301 µg/l [0.35 – 1.669] 3 µg/l

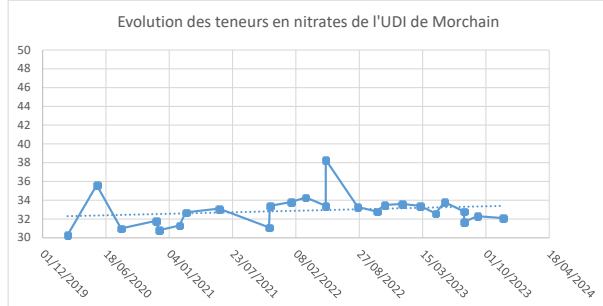
Chloridazone méthyl desphényl 0.253 µg/l [0.135 – 0.255] 3 µg/l
En juin 2022, le ministère de la santé a fixé une « valeur sanitaire transitoire » à 3 µg/L

Chlorothalonil R471811 1.4155 µg/l Sans objet 0.9 µg/l

On observe un dépassement de la valeur indicative fixée par l'ANSES. Le dépassement de cette valeur montre une vulnérabilité de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses impliquant ainsi la mise en place d'un plan d'actions par le SIEP pour respecter cette valeur indicative.

UDI de Morchain (alimentée par le forage de Morchain)

Paramètre	Teneur moyenne 2023	[min-max] 2020-2024	Limite de qualité
Nitrates	32.78 mg/l	[30.3 - 38.3]	50 mg/l



On observe une teneur relativement stable des nitrates dans l'eau distribuée sur l'UDI de Morchain.

Total des pesticides analysés 0.8005 µg/l 0.5 µg/l

On observe un dépassement de la valeur limite pour le total des pesticides analysés en 2023, lié à la récente mesure des métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil.

Plomb 0.95 µg/l [0.5 – 17.7] 10 µg/l

Perchlorates 6.55 µg/l [6.5 - 6.7] 4 - 15 µg/l

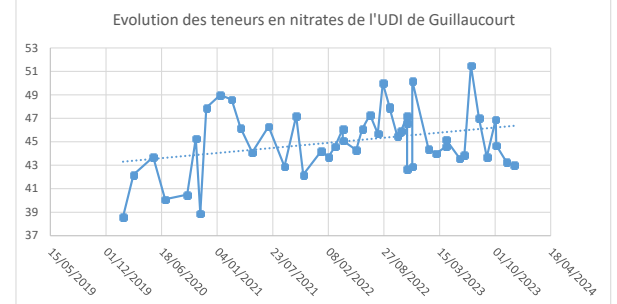
Chloridazone desphényl 0.6095 µg/l [0.33 - 0.931] 3 µg/l

Chloridazone méthyl desphényl 0.097 µg/l [0 - 0.219] 3 µg/l
En juin 2022, le ministère de la santé a fixé une « valeur sanitaire transitoire » à 3 µg/L

Chlorothalonil R471811 0.169 µg/l Sans objet 0.9 µg/l

UDI de Guillaucourt (alimentée par F1-1 et F1-2 de Caix 1 et F3-1 de Caix 3)

Paramètre	Teneur moyenne 2023	[min-max] 2020-2024	Valeur limite
Nitrates	45.06 mg/l	[38.6 – 51.5]	50 mg/l



On observe :

- une tendance à la hausse de la teneur en nitrates de l'UDI de Guillaucourt ;
- un **dépassement de la valeur limite en juillet 2023** ;
- Une variabilité de la teneur en nitrates liée à la dilution de l'eau des deux forages.

Le contexte hydrogéologique particulier du forage F3-1 (Caix 3) le rend particulièrement sensible en période d'irrigation agricole, avec pour conséquences une difficulté à diluer les eaux de Caix1 et donc à respecter la limite de qualité en nitrates sur l'UDI de Guillaucourt.

Total des pesticides analysés 1.224 µg/l 0.5 µg/l

On observe un dépassement de la valeur limite pour le total des pesticides analysés en 2023, lié à la récente mesure des métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil.

Plomb 1.1 µg/l [0.7 – 19.3] 10 µg/l

Perchlorates 6.7 µg/l [6.5 – 6.9] 4 - 15 µg/l

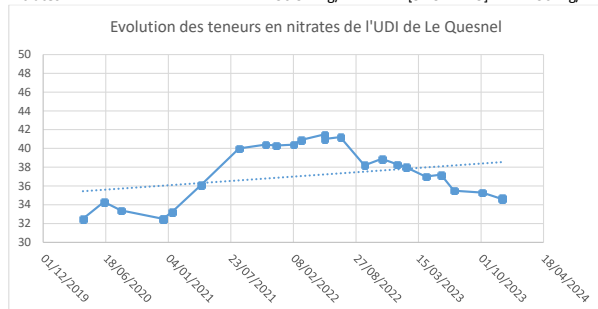
Chloridazone desphényl 0.623 µg/l [0.28 – 0.806] 3 µg/l

Chloridazone méthyl desphényl 0.1392 µg/l [0.08 – 0.194] 3 µg/l
En juin 2022, le ministère de la santé a fixé une « valeur sanitaire transitoire » à 3 µg/L

Chlorothalonil R471811 0.8483 µg/l Sans objet 0.9 µg/l

UDI de Le Quesnel (alimentée par F3.2 de Caix 3)

Paramètre	Teneur moyenne 2023	[min-max] 2020-2024	Valeur limite
Nitrates	36.32 mg/l	[32.5 – 41.5]	50 mg/l



Total des pesticides analysés 1.963 µg/l 0.5 µg/l
On observe un dépassement de la valeur limite pour le total des pesticides analysés en 2023, lié à la récente mesure des métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil.

Plomb 0.7 µg/l [0 – 15.7] 10 µg/l

Perchlorates 6.8 µg/l [6.7 – 10] 4 - 15 µg/l

Chloridazone desphényl 1.4335 µg/l [0.4 – 1.65] 3 µg/l

Chloridazone méthyl desphényl 0.281 µg/l [0.2 – 0.37] 3 µg/l

En juin 2022, le ministère de la santé a fixé une « valeur sanitaire transitoire » à 3 µg/L

Chlorothalonil R471811 0.472 µg/l Sans objet 0.9 µg/l

Fiches de synthèse ARS

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MORCHAIN UDI

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée présente des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois. L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieurs aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.	C A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : -	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MORCHAIN FORAGE DE SECOURS, MORCHAIN FORAGE PRINCIPAL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 33 communes (ABLAINCOURT-PRESSOIR, ASSEVILLERS, BARLEUX, BELLOY-EN-SANTERRE, BERNY-EN-SANTERRE, BETHENCOURT-SUR-SOMME, BRIE, CHAULNES, CHUIGNES, DOMPIERRE-BEQUINCOURT, EPENANCOURT, ESTREES-DENIECOURT, ETERPIGNY, FAY, FLAUCOURT, FONTAINE-LES-CAPPY, FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE, FRESNES-MAZANCOURT, FRISE, HERBECOURT, HYPERCOURT, LICOURT, LIHONS, MARCHELÉPOT -MISERY, MESNIL-BRUNTEL, MISERY, MORCHAIN, PARGNY, POTTÉ, PUZEAUX, SOYECOURT, VERM...

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/08/2024

UDI 08000615

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 37 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 32,8 mg/L Valeur max : 33,6 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 183 Valeur max : 0,931 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : 3 substance(s) non-conformes	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,273 mg/L Valeur max : 0,274 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
PERCHLORATES		Présence en quantité notable
Éléments d'origine Industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 6,55 microgramme/L Valeur max : 6,6 microgramme/L	
DURETÉ		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°f et très calcaire au-dessus de 25°f.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 36,4 °f Valeur max : 37,4 °f	

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-la régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : POTTE UDI

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée présente des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois. Par ailleurs, l'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : -	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : POTTE CAP F1, POTTE CAP F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 11 communes (BILLANCOURT, BREUIL, HYPERCOURT, LANGUEVOISIN-QUIQUERY, MARCHE-ALLOUARDE, MESNIL-SAINT-NICAISE, NESLE, POTTE, RETHONVILLERS, ROUY-LE-GRAND, ROUY-LE-PETIT), soit 3991 personnes. Le responsable des Installations est : « SIEP DU SANTERRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIEP DU SANTERRE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 40,3 mg/L Valeur max : 41,7 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 183 Valeur max : 1,22 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : 4 substance(s) non-conformes
FLUOR	A Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,315 mg/L Valeur max : 0,334 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
PERCHLORATES	Présence en quantité notable
Éléments d'origine Industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 11 microgramme/L Valeur max : 11 microgramme/L
DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 39,1 °f Valeur max : 39,6 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/08/2024

UDI 08000616

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : CAIX-LE QUESNEL UDI

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée présente des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois. Par ailleurs, l'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieurs aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.	A
	B
	C
	D
	Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAIX F3.1 CAP, CAIX F3.2 CAP. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 16 communes (ARVILLERS, BEAUCOURT-EN-SANTERRE, BEAUFORT-EN-SANTERRE, BOUCHOIR, FOLIES, FRESNOY-EN-CHAUSSEE, HANGEST-EN-SANTERRE, MEZIERES-EN-SANTERRE, MOREUIL, MORISEL, PLESSIER-ROZAINVILLERS (LE), QUESNEL (LE), ROUVROY-EN-SANTERRE, VILLERS-AUX-ERABLES, VRELY, WARVILLERS), soit 10097 personnes. Le responsable des Installations est : « SIEP DU SANTERRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter ...

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sants.gouv.fr

Édité le 27/08/2024

UDI 08000656

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 36,5 mg/L Valeur max : 38,3 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 183 Valeur max : 1,48 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : 4 substance(s) non-conformes
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,25 mg/L Valeur max : 0,257 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
PERCHLORATES		Présence en quantité notable
Éléments d'origine Industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 6,8 microgramme/L Valeur max : 6,8 microgramme/L
DURETÉ		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 37,4 °f Valeur max : 38,2 °f

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : CAIX-GUILLAUCOURT UDI

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2023</p> <p>L'eau distribuée présente des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois. Par ailleurs, l'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieurs aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. La présence de nitrates a également été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres.</p>	<p>A : Eau de bonne qualité</p>
	<p>B : Eau de qualité convenable</p>
	<p>C : Eau de qualité insuffisante</p>
	<p>D : Eau de mauvaise qualité</p>
Indicateur 2022 : -	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAIX F1.1 CAP, CAIX F1.2 CAP, CAIX F3.1 CAP. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 12 communes (BAYONVILLERS, CACHY, CAYEUX-EN-SANTERRE, GENTELLES, GUILLAUCOURT, HAMEL (LE), HARBONNIERES, IGNAUCOURT, LAMOTTE-WARFUSEE, MARCELCAVE, VILLERS-BRETONNEUX, WIENCOURT-L'EQUIPEE), soit 10954 personnes. Le responsable des installations est : « SIEP DU SANTERRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIEP DU SANTERRE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/08/2024

UDI 08000657

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 32 Conformité : 96 % Valeur max : 1 n/100 ml	
NITRATES	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 44,9 mg/L Valeur max : 51,5 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 183 Valeur max : 1,08 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : 4 substance(s) non-conformes	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,268 mg/L Valeur max : 0,298 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
PERCHLORATES	Présence en quantité notable	
Éléments d'origine Industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 6,7 microgramme/L Valeur max : 6,7 microgramme/L	
DURETÉ	Eau très dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.	Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 39,6 °f Valeur max : 41,2 °f	

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-la régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : CAIX-CAIX UDI

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée présente des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois. Par ailleurs, l'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieurs aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. La présence de nitrates a également été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : -	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAIX F1.3 CAP, CAIX F1.4 CAP. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 14 communes (CAIX, CHILLY, ETINHEM-MERICOURT, FOUQUESCOURT, FRAMERVILLE-RAINECOURT, HALLU, HERLEVILLE, MAUCOURT, MEHARICOURT, PROYART, PUNCHY, PUZEAUX, ROSIERES-EN-SANTERRE, VAUVILLERS), soit 7127 personnes. Le responsable des installations est : « SIEP DU SANTERRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIEP DU SANTERRE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml
NITRATES Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	C Dépassements réguliers de la limite réglementaire Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 50,4 mg/L Valeur max : 51,6 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	C Dépassements réguliers de la limite réglementaire Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 183 Valeur max : 1,67 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : 4 substance(s) non-conformes
FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,231 mg/L Valeur max : 0,289 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
PERCHLORATES Eléments d'origine Industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Présence en quantité notable Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 6,5 microgramme/L Valeur max : 6,5 microgramme/L
DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°f et très calcaire au-dessus de 25°f.	Eau très dure Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 41,5 °f Valeur max : 42,4 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.santa.gouv.fr

Édité le 27/08/2024

UDI 08000658

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : DEMUIN UDI

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée présente des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois. Par ailleurs, l'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieurs aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.	A
	B
	C
	D
	Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAIX F3.1 CAP, CAIX F3.2 CAP. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (AUBERCOURT, DEMUIN), soit 602 personnes. Le responsable des Installations est : « SIEP DU SANTERRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIEP DU SANTERRE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 36,5 mg/L Valeur max : 38,3 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 183 Valeur max : 1,48 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : 4 substance(s) non-conformes	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,25 mg/L Valeur max : 0,257 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
PERCHLORATES	Présence en quantité notable	
Éléments d'origine Industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 6,65 microgramme/L Valeur max : 6,8 microgramme/L	
DURETÉ	Eau très dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 37,4 °f Valeur max : 38,2 °f	

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sants.gouv.fr

Édité le 27/08/2024

UDI 080000967

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.